



Dépôt d'un instrument parlementaire

Motion 2026-GC-173

Maintenir l'orientation professionnelle en phase avec les réalités du marché du travail

Auteur-e-s :	Dorthe Sébastien, Kolly Gabriel
Nombre de cosignataires :	12
Dépôt :	26.06.2026
Développement :	26.06.2026
Transmission au Conseil d'Etat :	29.06.2026

Dépôt et développement

Le système suisse de formation est largement reconnu comme l'un des plus performants au monde. Cette réussite repose en particulier sur un modèle dual qui associe étroitement la formation scolaire et la formation en entreprise, permettant une insertion professionnelle rapide et efficace des jeunes.

Dans le canton de Fribourg, cette formation professionnelle constitue un pilier fondamental de notre économie ainsi qu'un instrument essentiel de réponse aux besoins du marché du travail. Dans de nombreux secteurs, qu'il s'agisse des métiers techniques, de l'artisanat, de la construction, de l'industrie, de l'hôtellerie-restauration, des soins ou encore de certains métiers spécialisés, les entreprises font aujourd'hui face à une pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée. Dans ce contexte, l'orientation professionnelle joue un rôle stratégique majeur. Les choix effectués par les jeunes au moment de leur entrée en formation influencent directement leur avenir, mais également, plus largement, la capacité de notre économie à disposer demain des compétences dont elle a besoin.

Les conseillers et conseillères en orientation accomplissent à cet égard une mission particulièrement importante. Celle-ci exige une connaissance approfondie des filières de formation, des compétences d'accompagnement individualisé ainsi qu'une information actualisée sur les possibilités offertes aux jeunes. Toutefois, l'évolution extrêmement rapide du monde professionnel impose aujourd'hui une exigence supplémentaire : les professionnels chargés d'orienter les jeunes doivent conserver un lien concret, direct et régulier avec la réalité quotidienne des entreprises, avec les attentes des employeurs ainsi qu'avec l'évolution effective des métiers.

La Loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière contient déjà plusieurs principes allant dans ce sens. L'article 4 de la loi prévoit que l'orientation doit s'adapter à l'évolution du monde du travail. L'article 5 prévoit une collaboration avec les milieux professionnels. L'article 16 rappelle également cette collaboration dans l'exercice quotidien de la fonction.

Ces principes généraux apparaissent cependant insuffisants pour garantir durablement un ancrage concret dans les réalités économiques du terrain. Une connaissance purement documentaire, institutionnelle ou théorique ne permet pas toujours d'appréhender pleinement les transformations

rapides que connaissent aujourd'hui les métiers, les conditions de travail, les nouvelles compétences attendues ou encore les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises formatrices.

Dans un système qui repose précisément sur l'interaction permanente entre formation et économie réelle, il apparaît légitime que les professionnels chargés de conseiller les jeunes puissent eux-mêmes entretenir un contact direct et périodique avec ce monde économique. Une immersion régulière au sein d'entreprises, d'institutions formatrices ou d'autres acteurs du marché du travail permettrait de renforcer encore la qualité de l'accompagnement offert aux jeunes, tout en garantissant que les conseils prodigués reposent sur une connaissance concrète, actuelle et pratique des réalités professionnelles.

Par cette motion, nous demandons au Conseil d'Etat de proposer une modification de la loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (RSF 413.1.1), afin d'y inscrire explicitement le principe selon lequel les conseillers et conseillères en orientation effectuent périodiquement, dans le cadre de leur activité professionnelle, des périodes d'immersion ou de stage auprès d'entreprises, d'institutions de formation professionnelle ou d'autres acteurs du monde économique, afin de maintenir une connaissance directe, pratique et actualisée des réalités du marché du travail.